

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

ANIMAL CONTACT

Madame. Monsieur,

Lors de votre séjour au sein de notre structure, nous vous invitons à prendre en considération et à respecter scrupuleusement l'ensemble des recommandations figurant dans le présent document.

Le non respect de ces règles pourra mener à la suspension de l'activité ou à une exclusion du site. Il vous est également demandé de prendre connaissance de notre règlement intérieur que vous trouverez en annexe.

Lors de votre séjour au sein de notre établissement, merci de revêtir des chaussures fermées, résistantes ainsi que des vêtements imperméables et suffisamment chauds quelque soit l'activité choisie.

Les écharpes ainsi que les vêtements (entièrement ou partiellement) constitués de fourrure, qu'elle soit authentique ou synthétique, ne sont pas autorisées en présence des animaux.

Les appareils photos et téléphones portables sont tolérés sur le site, vous en êtes les seuls garants : en cas de perte, de vol ou de détérioration de votre matériel, Animal Contact ne pourra être tenue responsable.

Il vous est possible de prendre des photographies sous réserve d'y avoir été autorisé par un encadrant. Afin de conserver le secret professionnel nous nous réservons le droit d'interdire les prises de vue lors de certaines activités.

Les journées « Dresseur d'un jour pour le cinéma » sont déconseillées aux femmes enceintes.

Privilégiez les balades en immersion, qui ne nécessitent pas d'efforts physiques trop conséquents.

Merci de bien vouloir nous faire part de toutes informations que vous jugerez nécessaire concernant votre état de santé (handicap, traitements, allergies...) lors de votre réservation ou en début d'activité le cas échéant.

Les bons cadeaux sont non cessibles, non remboursables et uniquement valables pour le participant nommé.

Le contact direct avec les animaux ne sera possible que lorsque l'encadrant l'y autorisera.

Les personnes qui pénètrent dans l'espace d'immersion sont invitées à se laver les mains au début et à la fin de l'activité et à respecter les règles d'hygiène préconisées par l'encadrant responsable.

Un âge minimum est déterminé pour chaque activité, veuillez en prendre connaissance auprès de notre personnel.

Toute personne mineure doit être accompagnée par un adulte.

La vente des images que vous aurez réalisé au sein de notre structure est formellement interdite, elles n'auront d'autre usage que privé.

Vous pouvez utiliser ces images pour votre autopromotion, sous condition de citer « Rendezvous en Terre Animale » dans la description de vos clichés, ou dans un paragraphe associé de votre galerie.

Animal Contact se réserve le droit de reporter ou d'annuler la prestation si les conditions météorologiques ou de sécurité sont jugées insuffisantes par le responsable capacitaire.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter un membre du personnel, une trousse de secours est à votre disposition dans le bureau d'accueil.

Aucun billet ne sont envoyé lors de la réservation.

A chaque commande vous recevrez par mail le règlement intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame, Monsieur.

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon déroulement de votre visite au sein de notre établissement.

Il est demandé à chacun de l'appliquer et de le respecter en tout point.

Toute visite à titre individuel ou collectif entraîne l'acceptation de ces règles et en cas de non respect l'établissement ne pourra être tenu responsable des éventuelles conséquences.

Les participants se doivent de respecter l'ensemble des consignes de sécurité énoncées au début de chaque animation par les encadrants. Tout visiteur ne respectant pas ces consignes sera invité à quitter le site, sans possibilité de remboursement des frais liés à l'activité. En cas de violation par les visiteurs des dispositions établies par le présent règlement comme en cas de troubles ou d'incidents, il pourra être fait appel aux agents de la force publique.

Obligation vestimentaire : Pantalon obligatoire

Les enfants mineurs doivent rester sous la surveillance continue des parents ou des accompagnateurs.

L'encadrement des groupes d'enfants est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité, la visite sera refusée aux enfants non accompagnés.

Lors de l'événement, les animaux ne sont présentés que si les conditions de sécurité sont réunies et validées par le capitaine concerné.

Il est interdit aux personnes extérieures et aux visiteurs, sous peine d'expulsion :

D'introduire des boissons alcoolisées et produits stupéfiants

de fumer à proximité des enclos ou dans tout espace fermé

de jeter des déchets par terre

de dépasser les zones de sécurité qui leur auront été indiquées,

de tenter de toucher, de manipuler ou d'attirer les animaux sans autorisation préalable, cueillir la

végétation ou de dégrader les structures, de quelque manière que ce soit de poursuivre, d'exciter ou de jeter des projectiles sur les animaux.

D'introduire des animaux de l'extérieur. même tenus en laisse,

de marcher en dehors des allées autorisées et de franchir les clôtures de sécurité,

de crier, de courir et d'utiliser tout instrument susceptible de faire du bruit

de pénétrer dans les locaux réservés aux services et dans les enclos

de donner ou jeter de la nourriture aux animaux

de marcher pieds nus sur le site

d'introduire des armes ou des produits dangereux

de se livrer à des démonstrations publicitaires ou non, à des distributions de tracts ou

d'imprimés, à des affichages, etc..., d'y exercer une activité commerciale de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, d'y faire acte de mendicité.

MURIEL BEC

J'ai lu et j'accepte les conditions citées ci-dessus :

Date et signature :